

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan d'actions 2025 – 2028 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes »

Introduction générale du Président du Conseil régional

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Dans le prolongement de la présentation du « Rapport Egalité des droits entre les femmes et les hommes : Bilan d'activités 2022-2023 et perspectives », sur lequel le CESER s'est exprimé lors de sa session de septembre 2024, le Président du Conseil régional présente ici le premier « Plan d'actions intégrées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2025-2027 ». Pour élaborer le présent avis, le CESER a choisi de mobiliser ses cinq commissions dans l'optique d'une approche intégrée des enjeux d'égalité.

Le plan d'actions se présente sous la forme de 95 fiches déclinant une série d'actions détaillées, concrètes et opérationnelles qui devraient permettre un réel suivi de la mise en œuvre de la réduction des inégalités de fait entre les femmes et les hommes dans chacun des grands axes politiques de la collectivité. Le CESER observe cependant que le document présenté est de nature presque exclusivement technique, ce qui n'est pas habituel. Il rappelle que le CESER n'a pas un rôle d'évaluateur de l'action publique même s'il entre dans ses missions de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ». Pour le CESER, l'essentiel est ici le portage politique fort sous-tendu par le document et exprimé par le Président du Conseil régional dans son introduction et, antérieurement, dans son récent discours d'ouverture de la session d'octobre 2024 du Conseil régional.

Ainsi, le CESER de Bretagne se félicite, en particulier, de la volonté politique du Conseil régional de :

- graver la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme un incontournable des politiques régionales ;
- atteindre la parité femmes-hommes dans les instances et garantir l'égal accès des femmes aux fonctions de représentation de pouvoir et de représentation ;
- diffuser la culture de l'égalité femmes-hommes dans de nouveaux univers et inviter ces derniers à rejoindre le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- s'adresser à toutes les collectivités pour que la force du collectif permette d'avancer sur tous les territoires.

Le CESER apprécie que ce nouveau plan d'action résulte d'un travail interne approfondi auprès des différents services du Conseil régional, sans oublier la poursuite des travaux complémentaires de labellisation AFNOR (3^{ème} édition). Il permet de définir une méthode de travail construite avec des enjeux et objectifs, la description des actions envisagées à conduire, les outils à développer, les partenaires pouvant être sollicités, les points de vigilance, les objectifs cibles ou résultats attendus, les indicateurs de suivi, les financements pouvant être mobilisés dont ceux du Conseil régional, le pilotage technique et politique, le calendrier prévisionnel. Cet effort de mobilisation s'ancre avant tout sur les valeurs humanistes et universalistes d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes leurs composantes, sachant que le Conseil régional joue un rôle de fédération et d'entraînement auprès notamment des acteurs et des actrices responsables des territoires avec qui il contractualise.

Le CESER de Bretagne n'est pas en reste, il s'attache aussi, dans la pluralité des travaux de ses instances (commissions, sections, groupes de travail...) à « chausser les lunettes de l'égalité », afin de débusquer et dénoncer les inégalités qui persistent. Sachant bien que l'égalité en droit n'est pas l'égalité de fait, le CESER s'efforce d'identifier les marges de progrès à réaliser. Il l'a fait, par exemple, lors de son vœu de décembre 2022 pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes en Bretagne et ailleurs dans le monde, qui reste, hélas, d'une grande actualité.

Le CESER soutient la volonté politique du Conseil régional de concrétiser, dans l'opérationnalité et sur le terrain, sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne. Il concourt ainsi à renforcer la vitalité démocratique

et la cohésion sociale dans les territoires. Le message politique est fort : contribuer en tant que « Région responsable » à la réduction des inégalités de fait, en particulier dans ses domaines de compétences : l'éducation et la formation, le développement économique, les territoires – incluant la mobilisation des espaces territoriaux de la Région -, le rayonnement et la vitalité de la Bretagne.

Le Président du Conseil régional dit se fonder sur « les valeurs féministes de la Région ». Le CESER appuie sa volonté d'agir et de fédérer pour plus d'égalité, de justice sociale, de liberté et de démocratie pour toutes les femmes et tous les hommes en Bretagne. Le CESER sera attentif à la portée, à la mise en œuvre et au développement de ce premier plan d'actions intégrées pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, afin qu'elle devienne une égalité de fait en Bretagne.

Région responsable – Actions 1 à 9

La responsabilité démocratique – Actions 1 à 3

1. Faire de l'égalité un marqueur institutionnel et une empreinte des politiques publiques

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER se réjouit de la volonté politique du Conseil régional de faire de l'égalité femmes-hommes un marqueur institutionnel et une empreinte des politiques publiques avec l'ambition de renforcer ses relations avec les institutions européennes - dont la Commission - dédiées à l'égalité femmes-hommes. Le renouvellement de la signature de la Charte de l'égalité européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2025, à laquelle les collectivités territoriales bretonnes seront invitées, peut avoir un effet d'entraînement afin qu'elles-mêmes s'engagent à la signer.

Le CESER suggère de profiter de ce renforcement des relations du Conseil régional avec les institutions européennes pour répondre à des appels à projets européens, ce qui pourrait permettre à la Région d'obtenir des financements complémentaires non négligeables en raison de la restriction de son budget prévu dans le projet de loi de finances 2025.

2. Analyser et piloter l'intégration de la politique égalité F·H dans les dispositifs régionaux

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

La nature et la portée de cette action sont d'ordre essentiellement interne en termes d'organisation du travail, de ressources humaines et de pilotage politique par le Vice-président concerné. La proposition précédente du CESER faite au Conseil régional d'élargir ses moyens financiers auprès des institutions européennes est ici renouvelée.

3. Favoriser une mise en réseau des actrices et acteurs de l'égalité f·h au niveau régional

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER encourage le Conseil régional de Bretagne à se saisir de sa politique dédiée à une approche intégrée de l'égalité femme-homme afin de renforcer la dynamique du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) avec la proposition d'ateliers dont celui dédié à l'élaboration d'une Charte de valeurs et la perspective de son déploiement avec les citoyen·nes.

Le CESER se questionne quant au calendrier prévu à partir de la fin de l'année 2025. Ne pourrait-il pas être avancé au premier semestre 2025 ? Plus vite le CpeG gagnera en structuration, notamment en partant d'emblée sur les mêmes valeurs d'une charte qui fédère, plus sa représentativité sera élargie et plus ses acteurs et actrices pourront s'engager ensuite dans les différents travaux qui seront proposés. Ne pourrait-on pas imaginer, dès le premier trimestre 2025, la possibilité d'une campagne de communication valorisante pour le CpeG qui pourrait contribuer au renforcement de l'implication de ses acteurs et actrices ?

La représentation politique – Action 4

4. Inscrire la parité auprès des partenaires, dans les événements soutenus par la Région

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional, dans un enjeu démocratique global, d'être reconnu comme un élément moteur pour inscrire la parité f-h dans les instances dans lesquelles la Région siège, dans d'autres instances structurées et représentées au niveau régional et à fortiori dans les structures ou les instances qu'elle finance, comme celles des Conseils de développement.

Le CESER souligne ici l'exemplarité du travail effectué depuis une année par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne (CMAB). Celle-ci s'est en effet engagée dans une politique de parité-égalité et à sa mise en place opérationnelle dans le monde de l'artisanat encore très masculin. Les éléments repérés lors d'ateliers de la CMAB mettent en avant une méconnaissance par les nouveaux·elles élu·es, comme les ancien·nes élu·es de ce qu'est la parité. Ces ateliers visent à renforcer la capacité d'intégrer, dans cette instance régionale, la connaissance et les engagements nécessaires en matière de parité-égalité, ce avec des temps réguliers de suivi notamment pour l'intégration des femmes artisanes entrepreneuses. Le Conseil régional peut valoriser ce type de démarche exemplaire par la communication ou par un événement. En ce qui concerne un appui financier, la recherche de fonds européens pourrait là aussi être étudiée, en lien avec les articles 3 et 4 de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale qui engagent la Région à s'assurer que l'enjeu de la parité dans les instances soit systématiquement réaffirmé.

La communication – Actions 5 à 8

5. Uniformiser les pratiques de communication égalitaire au sein de la collectivité

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Il s'agit d'un projet interne à la collectivité avec la production, pour la fin 2025, d'un nouveau guide qui fera suite à celui édité par le Conseil régional en 2018 « *Pour une communication publique pour toutes et tous* » afin d'adopter une écriture égalitaire, guide qui a été également largement diffusé à l'externe et continue de l'être. Le CESER a adopté l'écriture égalitaire qui sert à faire progresser l'égalité réelle en rendant le féminin visible à l'écrit.

Le CESER adhère à l'objectif du Conseil régional de vouloir harmoniser la pratique de l'écriture égalitaire dans tous les services de la collectivité régionale, pour toutes les agentes et agents, avec le souci d'accompagner la pratique par des outils facilitateurs. Cette démarche est pilotée au niveau technique par la Direction de la communication et au niveau politique par le Président du Conseil régional.

6. Viser la parité et agir contre les stéréotypes de genre dans la communication

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

La Direction de la communication est également le pilote technique de la lutte contre les stéréotypes de genre dans tous les supports de communication. Elle veille à la parité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire à la représentation égalitaire des femmes et des hommes, par exemple dans les reportages ou dans des campagnes de communication plus large. Ce qui est important et ce point de vigilance est bien noté par le Conseil régional, n'est pas seulement de mettre la parité en avant, seulement la parité, c'est-à-dire la représentation à égalité du nombre de femmes et d'hommes, mais également d'être attentif à ce que les représentations féminines et masculines n'intègrent pas les stéréotypes de genre.

Cette démarche pourrait être étendue vers les partenaires du Conseil régional. Ce dernier pourrait aussi s'inspirer des démarches similaires comme celle de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne qui innove dans la conception et la réalisation de ses supports de communication (ex : flyers), renouvelle son information sur les réseaux existants afin notamment d'éviter les remarques sexistes et sexuelles, en donnant une image positive de l'artisanat, en mettant en avant l'égalité et la parité et en répondant aux attentes des femmes artisanes entrepreneuses peu visibles et qui peuvent se sentir isolées. Le CESER propose, sur ce sujet, de s'inspirer et de valoriser le système de marrainage/parrainage mis en place au sein de la CMAB, en direction de toutes les nouveaux-elles élu-es afin de mettre en avant l'égalité f-h et la parité.

7. Inclure les conditions d'exécution dans les prochains marchés publics de communication

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER se félicite de la décision du Conseil régional d'inclure des conditions d'exécution pour les marchés publics de communication afin d'éviter les stéréotypes sexués dans les différentes productions éditoriales, vidéos, campagnes de communication. Le CESER s'interroge toutefois : est-ce qu'une commission de « contrôle qualité » sera mise en place par le Conseil régional avant la diffusion des productions, commission qui pourrait être ouverte à des personnes extérieures au service concerné, qui ont la culture de l'égalité f-h et qui peuvent aisément débusquer les stéréotypes sexués ?

8. Valoriser davantage la Région comme actrice de l'égalité femmes-hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le Conseil régional constate que, bien que menant une politique volontariste comme acteur de l'égalité entre les femmes et les hommes, il ne valorise pas suffisamment son engagement et ses actions notamment auprès du grand public. La fiche-action, pilotée par la Direction de la communication, décline une série d'actions à conduire pour étayer et valoriser celles menées par le Conseil régional sur la question de l'égalité femmes-hommes dans les

différents supports de communication mais aussi par sa participation à la création de supports spécifiques comme les Chiffres-clés de l'égalité femme-homme en Bretagne, un guide du harcèlement et continuer à faire connaître et continuer et à diffuser les supports concernant le violentomètre.

Le CESER soutient cette action visant à une meilleure valorisation du Conseil régional par des moyens pluriels afin d'être reconnu pleinement et à sa juste valeur comme jouant, de fait, un rôle de chef de file, au niveau régional, sur la question de l'égalité femmes-hommes et de la parité, notamment auprès des autres collectivités territoriales.

L'accès à l'information et aux ressources documentaires – Action 9

9. Accroître la visibilité du champ de l'égalité f-h dans les ressources de la collectivité

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le Conseil régional souhaite accroître la visibilité du champ de l'égalité femmes-hommes dans les ressources de la collectivité, dont son fonds documentaire déjà très fourni. Il entend améliorer sa mise en valeur, son accessibilité en tenant compte des propositions et des besoins des membres de la collectivité. Ces ressources sont précieuses tant pour les agentes et les agents de la collectivité que pour les élu-es régionaux-ales qui peuvent eux-elles aussi faire avancer les choses sur la question de l'égalité et de la parité f-h, y trouver des idées d'argumentaire, notamment si elles-ils sont également élu-es dans une autre collectivité locale ou dans leur environnement professionnel.

Ces ressources peuvent être précieuses également pour le CESER dans les différents travaux qu'il mène. Le CESER, quant à lui, donne à nouveau ici l'exemple de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne (CMAB), qui dans son projet d'avancer sur la question de l'égalité et de la parité, a créé un guide des premiers pas des élu-es pour leur prise de fonction et donner une image d'une structure ouverte et moderne. Cette démarche vise à aider à comprendre leur rôle en évitant l'absentéisme et les démissions qui sont récurrentes chez les femmes dans les instances telles que la CMAB par manque de compréhension de l'institution et par le fait que les femmes ne sont souvent pas intégrées dans les postes à hautes responsabilités (ex : membres du Bureau et postes de Vice-présidentes).

En conclusion, le travail réalisé par le Conseil régional dans le domaine de la communication et l'information relevant de ce premier plan d'actions 2025-2027, qui transparait dans les fiches 5 à 9, est fondamental. En effet, le système de la communication relève directement du pilotage politique du Président du Conseil régional, qui oriente les messages vers le Vice-Président en charge de l'égalité f-h. Le pilotage technique est quant à lui partagé entre le Pôle égalité, la Direction de la Communication et de la Direction financière. Le CESER suggère au Conseil régional de tirer la substantifique moëlle de ce travail socle dans le cadre d'un plan stratégique global incluant le développement d'une fonction d'observation régionale (données et indicateurs régulièrement actualisées sur l'égalité f-h...) et un plan de communication s'inspirant des différentes fiches du Plan d'actions égalité, dans le calendrier 2025-2027, assorti d'un plan financier. Le CESER s'interroge sur le rôle que pourraient jouer, à ce titre, les 7 Espaces territoriaux du Conseil régional : Brest, Cornouaille, Armor, Centre Bretagne, Marches de Bretagne, Bretagne Sud, Rennes-St-Malo, Redon.

Education et Formation – Actions 1 à 25

L'orientation – Actions 1 à 8

1. Mobiliser les membres du réseau IDEO à la prise en compte de l'égalité f-h dans leurs pratiques
2. Diffuser des ressources durant la Compétition des métiers pour une orientation non sexuée
3. Diffuser des ressources pour une orientation non sexuée dans tous les événements d'information sur les métiers et les formations
4. Accompagner les lycées professionnels à renforcer la mixité dans les formations
5. Mobiliser les branches professionnelles sur les enjeux de mixité et d'égalité f-h
6. Maintenir une représentation équilibrée femmes-hommes dans les ressources IDEO
7. Accompagner les agent-es à l'intégration de l'égalité professionnelle dans leurs missions d'aide à l'orientation
8. Renforcer les initiatives de sensibilisation des équipes éducatives à l'égalité f-h dans les métiers

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL, Pascal OLIVARD et Daniel TUNIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER accueille favorablement les huit actions proposées sur la thématique de l'orientation dans le cadre du plan en faveur de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Il s'inquiète cependant pour la mise en place de celles-ci au regard d'un contexte budgétaire plus qu'incertain.

Le CESER note que les actions s'inscrivent pleinement dans la continuité du rapport présenté à la session du mois de septembre 2024. Il est important de le préciser car c'est bien un travail de fond qui est à réaliser et non des actions ponctuelles.

Le CESER apprécie la déclinaison pluriannuelle des différentes actions mais s'étonne de ne pas la retrouver pour deux d'entre elles (fiche 2 et fiche 3)

Concernant la mixité dans les formations, le CESER est quelque peu surpris par les objectifs fixés. Ils semblent manquer quelque peu d'ambition au regard des enjeux d'égalité femmes-hommes et plus largement au regard des difficultés de recrutement que rencontrent les secteurs d'activité ciblés.

Dans les points de vigilance sur l'action concernant la mobilisation des branches, il est indiqué que les contrats d'objectifs n'allouent pas de moyens financiers. Le CESER, bien conscient de la situation budgétaire, souhaite savoir s'il n'est pas possible de les rendre plus incitatifs en allouant un budget, même minime, ainsi qu'en rendant ces contrats plus contraignants.

Le CESER s'étonne que les partenaires sociaux tout comme le CREFOP et les commissions dédiées soient peu, voire pas intégrés à ces actions. Si pour certaines d'entre elles, leur participation ne se justifie pas, pour une grande partie leur implication serait pertinente. C'est le cas des actions concernant l'accompagnement des pratiques des membres du réseau IDÉO, des actions auprès des agentes et des agents du Conseil régional, et des actions relatives à la mobilisation des branches.

La formation initiale – Actions 9 à 10

9. Encourager les établissements d'enseignement à développer des projets Karta sur la thématique Egalité filles-garçons

10. Lutter contre la précarité menstruelle dans les établissements d'enseignement

Sur proposition de Laurent FONTENELLE, Aude POCHON et Manuel DE LIMA
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER Bretagne soutient la poursuite de l'intégration de l'égalité filles-garçons dans le dispositif KARTA, saluant notamment les actions de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques pour accompagner les élèves sur cette thématique. Il approuve la poursuite des actions contre la précarité menstruelle, notamment la distribution gratuite de protections périodiques. Il met en avant l'importance d'inclure les jeunes filles issues de filières peu féminisées, comme celle de la pêche, dans ces initiatives. Enfin, le CESER appuie les financements prévus pour subventionner les quatre établissements maritimes concernés par ces mesures.

La formation continue – Actions 11 à 14

11. Créer une aide à la garde d'enfants pour favoriser l'entrée en formation des familles en situation de monoparentalité

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional en faveur d'une meilleure inclusion des familles monoparentales grâce à cette aide à la garde d'enfants. Cette initiative représente une avancée significative pour lever les freins à la formation professionnelle. Le CESER restera vigilant quant à l'effectivité de cette mesure, notamment sur la question du respect des délais prévus et de l'accessibilité concrète pour les familles concernées, surtout pour les femmes, davantage exposées.

12. Améliorer la mixité femmes-hommes dans cinq formations qualifiantes

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER souligne l'importance d'impliquer davantage les branches professionnelles dans la promotion de l'égalité femmes-hommes. Par ailleurs, la réalisation de l'enquête annoncée est essentielle : elle permettra de mieux identifier les freins à la participation des femmes et des hommes dans certaines filières et d'adapter les actions en conséquence. Une stratégie ciblée et fondée sur ces résultats contribuera à rendre les parcours de formation réellement égalitaires et accessibles.

Le CESER rappelle qu'il est important d'adopter une approche globale, impliquant la formation initiale pour agir en amont. Il s'interroge sur les critères choisis pour cibler ces 5 formations en particulier.

13. Encourager les établissements pénitentiaires à réduire les inégalités de sexe en matière de formation et à lutter contre la précarité menstruelle et les violences sexistes et sexuelles

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER approuve pleinement cette approche intégrative qui allie santé, formation et égalité des sexes dans les établissements pénitentiaires. En effet, la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, notamment à travers des actions publiques ciblées comme la lutte contre la précarité menstruelle et les violences sexistes et sexuelles, constitue une condition essentielle pour garantir leur accès effectif à la formation. Ces initiatives représentent également un levier précieux pour créer un environnement propice à leur engagement et à leur réussite dans les parcours de formation.

Par ailleurs, les ateliers de parole apparaissent comme un levier crucial pour rompre avec l'invisibilisation de leurs problématiques, renforcer l'accompagnement personnalisé et contribuer efficacement à la réinsertion des femmes détenues.

14. Accompagner les organismes de formation à l'égalité professionnelle

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER souligne l'importance d'un réseau coordonné pour favoriser la collaboration et le partage de bonnes pratiques entre organismes de formation. Par ailleurs, la mise à disposition d'un kit pédagogique constitue un levier efficace pour les accompagner concrètement dans l'intégration de l'égalité professionnelle dans leurs actions.

Le CESER restera attentif à la mise en œuvre des actions proposées et au respect des calendriers prévus, afin de s'assurer que les objectifs fixés soient atteints et qu'ils répondent efficacement aux enjeux identifiés.

L'enseignement supérieur et la recherche – Actions 15 à 17

15. Agir contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur liées au genre

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Valérie MAZAURIC
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"
et de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER souligne l'importance de recenser les initiatives déjà mises en œuvre sur le territoire afin de favoriser le partage d'expériences et de renforcer les compétences sur cette thématique. Il se demande quelle sera la nature du soutien envisagé pour les initiatives jugées les plus pertinentes. S'agira-t-il d'un appui financier, de formations, ou d'autres formes d'accompagnement ?

16. Favoriser la présence des porteur·ses de projet dans les dispositifs régionaux de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Valérie MAZURIC
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"
et de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Les enjeux et objectifs de cette fiche laissent entendre qu'il est encore nécessaire de sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur et de recherche aux questions des biais de genre, ce qui semble discutable. Dès lors le CESER s'interroge sur les données dont dispose le Conseil régional pour affirmer cette nécessité.

Valoriser les projets portés par des femmes, notamment par une communication ciblée et inclusive, afin de lever les barrières liées à l'autocensure est une solution pertinente. Cette visibilité renforcée favorisera une dynamique plus équilibrée dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le CESER souhaite cependant obtenir des précisions sur la nature exacte de la valorisation envisagée dans ce cadre.

Le CESER soutient la poursuite des efforts pour intégrer pleinement ces enjeux dans les dispositifs régionaux.

Toutefois, s'agissant des dispositifs tels que les ARED, ou les dispositifs Bienvenüe et les indicateurs associés, le CESER estime qu'il est nécessaire de disposer des données de genre détenues par les établissements afin de juger de la pertinence des cibles visées. Par ailleurs, historiquement, et sans que les établissements en soient directement responsables, certaines disciplines comprennent peu de femmes, ce qui peut avoir une influence certaine sur le nombre de potentielles candidates. Il conviendrait donc de ne pas appliquer ces objectifs sans une analyse approfondie des données de départ.

17. Soutenir la lutte contre le harcèlement et les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Valérie MAZURIC
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"
et de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER salue le lancement d'une étude qui permettra de recueillir des données actualisées, de mesurer les évolutions depuis les précédents travaux, et de dresser un état des lieux précis des violences dans l'enseignement supérieur et la recherche en Bretagne. Ces résultats seront essentiels pour orienter des actions adaptées. Le CESER suivra avec attention les suites données à cette étude et aux initiatives qui en découleront.

Par ailleurs, l'adaptation d'outils pédagogiques tel que le violentomètre au contexte spécifique de l'enseignement supérieur pourrait constituer une démarche pertinente pour sensibiliser et prévenir efficacement ces violences.

Le CESER restera attentif à la mise en œuvre des actions proposées et au respect des calendriers prévus, afin de s'assurer que les objectifs fixés soient atteints et qu'ils répondent efficacement aux enjeux identifiés.

Les langues de Bretagne – Actions 18 à 25

18. Informer les bénéficiaires des dispositifs dédiés à la langue bretonne sur la parité

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Cette action est facile à mettre en œuvre et convient au CESER.

19. Documenter annuellement la parité au sein de la gouvernance de la langue bretonne

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER approuve le suivi des 20 indicateurs et l'augmentation prévue à 25 indicateurs.

20. Promouvoir la parité en expérimentant la conditionnalité auprès des Ententes de Pays

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER relève ici une grande difficulté de mise en œuvre de l'action. Il serait en effet souhaitable que le taux de 35 % de femmes occupant des postes de présidence et coprésidence tende vers 50 %. Mais inscrire dans la grille d'évaluation de chaque Entente cette obligation peut entraîner de graves difficultés dans une période où il est déjà très difficile de mobiliser des bénévoles et particulièrement pour les postes de gouvernance.

21. Communiquer de façon égalitaire tant en français qu'en breton

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Pour le CESER, cette action de communication paraît légitime.

22. Soutenir les démarches préventives, associatives, radiophoniques, artistiques au croisement de la promotion de la langue bretonne et de l'égalité f·h

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER se félicite de cette action qui apportera un vocabulaire précis en breton sur ces sujets aux jeunes brittophones.

23. Atteindre la parité dans les instances décisionnaires des dispositifs de langue galloise

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER approuve ces actions impliquant la parité dans la composition des instances décisionnaires.

24. Encourager la parité dans les gouvernances des instances linguistiques soutenues en Région

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER considère cette obligation comme tout à fait légitime. L'information des instances concernant la vigilance sur la parité est une action intéressante.

25. Favoriser la parité parmi les lauréat·es des Prix du gallo

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER soutient cette action visant à favoriser la parité dans l'attribution des Prix du gallo.

Développement économique – Actions 1 à 13

Le service aux entreprises, la création d'entreprises – Action 1

1. Favoriser l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne

Sur proposition de Justine KERSALE et Cécile PLANCHAIS
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

Le CESER souligne la pluralité des actions proposées par le Conseil régional pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne, dans le cadre d'une attention plus large aux publics les plus éloignés.

Le CESER estime que la communication et la sensibilisation doivent prendre plus d'ampleur, avec une meilleure mise en valeur des femmes entrepreneuses et de leurs succès. La communication doit aussi aider les femmes à connaître les dispositifs d'accompagnement existants. Il est ainsi dommageable qu'aucun budget de communication ne soit prévu.

Afin de faciliter la tâche des entrepreneuses, il serait utile de créer un guichet unique regroupant les informations sur les aides disponibles, les formations proposées et les autres accompagnements existants.

La vie associative, l'économie sociale et solidaire – Action 2

2. Sensibiliser les associations à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Les associations n'échappent pas aux inégalités entre les femmes et les hommes. Les femmes ne représentent ainsi que 35 % des président·es d'associations selon la dernière enquête de l'INSEE. Le CESER approuve donc pleinement le plan d'action du Conseil régional pour requêter davantage de statistiques sexuées avec analyse à l'interne au niveau associatif.

Il suggère qu'en partenariat avec le Mouvement associatif de Bretagne (MAB), la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et peut-être l'appui de l'INSEE, une enquête soit lancée sur le sujet afin d'avoir une vue précise et globale en région Bretagne et susciter l'analyse et la proposition de moyens de réajustement.

Le CESER souhaite que cet enjeu soit intégré dans la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, la Région et le MAB qui est en souffrance de signature entre l'Etat et la Région.

Le CESER note que les fonds mobilisés annuellement dans le cadre de l'appel à projets « Formation des bénévoles associatifs » sont évalués à 400 000 €. Ils seront très utiles pour continuer à sensibiliser tous les réseaux associatifs aux inégalités de genre existantes, notamment leurs bénévoles.

L'agriculture – Action 3

3. Promouvoir l'installation des femmes en agriculture

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le document ne précise pas comment la sensibilisation de l'ensemble des acteurs intervenant dans le parcours « installation » va être mise en œuvre par le Conseil régional.

Il n'indique pas non plus si les actions peuvent s'appuyer sur des freins identifiés à l'installation des femmes en agriculture.

Si l'objectif de 40 % de femmes obtenant la DJA (Dotation jeunes agriculteur·rices) en 2027 peut paraître louable, il ne faut pas masquer les difficultés rencontrées par les femmes qui s'installent, y compris dans l'accès au foncier qui constitue encore le socle principal des moyens de production et la clef d'accès au métier. Trop souvent les femmes souhaitant accéder aux métiers sont méprisées par leurs collègues hommes - voire subissent du harcèlement - quand celles-ci souhaitent s'installer seules. La prise en compte de cette problématique doit impliquer l'ensemble des acteurs du monde agricole que ce soit en termes économique ou social. Le positionnement des syndicats agricoles, bien présents dans les arbitrages fonciers notamment, est interrogé afin d'améliorer la situation.

L'économie maritime– Actions 4 à 8

4. Améliorer la connaissance des inégalités de sexe dans le secteur maritime
5. Mobiliser davantage d'acteurs maritimes en faveur de l'égalité professionnelle
6. Diffuser la culture de l'égalité des droits femmes-hommes auprès des acteurs maritimes
7. Promouvoir une gouvernance paritaire dans les instances maritimes bretonnes
8. Structurer la DIMER pour une meilleure intégration de l'égalité f-h dans ses interventions

Sur proposition d'Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Globalement le CESER apprécie de disposer d'éléments sur l'égalité femmes-hommes dans le domaine maritime, dans une approche tant qualitative que quantitative. Tout en mesurant le travail qui doit être fait pour réduire les écarts constatés dans le monde maritime entre les hommes et les femmes, il souligne toutefois l'importance d'être vigilant quant à la prise en compte et la reconnaissance des personnes non-binaires et à la nécessité de ne pas les exclure par la mise en œuvre de ce plan d'action.

Si la part des emplois féminins reste globalement minoritaire dans l'économie maritime, les actions citées vont dans le sens de l'égalité professionnelle. L'amélioration des connaissances apparaît comme un préalable essentiel, bien ciblé par le Conseil régional.

L'obligation d'intégrer le principe d'égalité femmes-hommes dans les projets financés par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), ainsi que les difficultés de recrutement, conduisent déjà les organisations professionnelles à étudier davantage la place des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. L'intégration de cet enjeu dans les dispositifs d'aides pilotés le Conseil régional et la formation en interne des agents régionaux devraient également y être favorables.

Pour le CESER, l'accès à la formation aux métiers de la mer sera le meilleur moyen de pouvoir ouvrir de nouvelles opportunités de présence des femmes dans les carrières ainsi que par conséquent dans les instances représentatives maritimes. Les actions de promotion de la mixité des métiers dans les lycées maritimes doivent être poursuivies.

Le développement de temps d'appropriation de la culture de l'égalité auprès des acteurs du maritime apparaît également essentiel. De ce point de vue, le CESER regrette que ces fiches actions se limitent trop à des notions d'égalité comme si uniquement les écarts numériques étaient importants. Les comportements humains dans les entreprises et la société sont tout aussi impactants : violences, harcèlements, propos et attitudes dévalorisants. Les accords des conventions collectives et l'adaptation des locaux professionnels terrestres et maritimes des entreprises devraient aussi être mieux ciblés pour arriver aux équités souhaitées et souhaitables.

Les ports - Action 9

9. Collecter des données, diffuser de l'information, recenser les actions de promotion de l'égalité professionnelle des Ports bretons

Sur proposition de Danielle CHARLES-LE BIHAN
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Si le CESER s'accorde avec le Conseil régional sur le constat des inégalités professionnelles, celui-ci regrette que le présent plan d'action ne prévoit aucun objectif cible ou de résultat attendu. Si la sensibilisation des gestionnaires administratifs prévue est nécessaire, autant que celle des partenaires extérieurs, dans un objectif d'amélioration de la connaissance mais aussi de rayonnement de la politique régionale et de ses enjeux, cet ensemble reste insuffisant

aux yeux du CESER. De fait, peu de perspectives opérationnelles s'offrent à court terme dans le cadre de ce bordereau, alors que des solutions existent et le CESER invite le Conseil régional à faire de la Conférence sociale, outre l'application des conventions collectives et accords de branches, un outil au service de ces enjeux.

Les canaux - Actions 10 à 13

10. Examiner les marchés publics des canaux à l'aune de l'égalité femmes-hommes

Sur proposition de Jean KERHOAS et Alexis JARAUD
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER note avec intérêt l'engagement répété du Conseil régional dans la recherche d'amélioration de l'égalité femmes-hommes, dans le champ d'intervention des canaux, quant au cadre des procédures d'achat des marchés publics. Dans son avis sur le RADD 2021 (dans lequel figurait le rapport sur l'égalité), le CESER pointait déjà une certaine faiblesse des indicateurs et les progrès à réaliser en matière de promotion active de l'égalité professionnelle.

Le CESER constate que si les indicateurs « index de l'égalité professionnelle » et les outils « effectifs comparés » sont bien présents dans la démarche du plan d'actions, il demeure toutefois un manque cruel d'objectifs à atteindre et de points de vigilance, pourtant essentiels à la conduite du plan. Ainsi, le CESER propose de valoriser sous forme d'objectifs, assortis d'indicateurs à installer, notamment le niveau de réalisation de l'égalité salariale, tout comme le suivi des actions internes menées pour favoriser l'égalité, comme l'utilisation des kits de diagnostic sur l'égalité ou les actions de communication (promotion médiatique) de la parité en entreprise.

11. Garantir l'accès à toutes et tous aux chemins de halage

Sur proposition de Jean KERHOAS et Alexis JARAUD
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER constate avec satisfaction la prise en compte par le Conseil régional des problématiques d'accès aux chemins de halage et à leurs activités, en toute sérénité par les femmes, ce qui n'exclut pas les autres utilisateurs. Ce sujet doit regrouper à la fois des thématiques de transport quotidien, de sport et d'environnement, pour une pratique en sécurité, urbaine comme rurale.

Le CESER appuie la démarche qui consiste à associer étroitement les utilisatrices elles-mêmes à la réflexion sur les mesures, mais aussi propose d'évaluer les retours d'expérience des professionnels travaillant sur ces espaces. A ce titre, le CESER estime qu'il serait judicieux de croiser dans cette phase de construction, sous forme de groupes collaboratifs, les besoins exprimés par les utilisatrices avec l'expérience concrète des personnels féminins des métiers concernés (batellerie, forces de l'ordre, entretien des canaux). Cette démarche porte en elle la convergence fructueuse des attentes et des conseils de bonnes pratiques. Le CESER propose également, qu'un objectif soit d'adapter les mesures « au fil de l'eau », par analyse de leur bilan annuel et des progrès réalisés avec les mêmes intervenant·es.

12. Favoriser l'accès et l'intégration d'agentes dans les métiers des canaux

Sur proposition de Jean KERHOAS et Alexis JARAUD
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER approuve encore une fois cet effort réalisé par le Conseil régional, dans la lutte à mener sur ce qu'il est possible de nommer les stéréotypes de genre, dans l'accès au monde professionnel. Si cette démarche n'est pas nouvelle, les marges de progrès sont cependant encore très importantes.

Le CESER considère que les différentes strates de l'éducation et de la formation, initiale comme continue, doivent encore et toujours être irriguées par la volonté d'informer, de libérer l'imagerie attachée encore à certains métiers, afin que les jeunes filles se sentent, comme les jeunes garçons, légitimes à postuler et à s'y engager. Outre les structures éducatives « classiques », le CESER estime que l'illustration à base de cas concrets médiatisés, valorisants, doit être un instrument systématique visant à faire évoluer les représentations.

Par ailleurs, si les chemins d'accès aux métiers sont à débroussailler, la partie accueil doit l'être tout autant. Le CESER préconise ainsi que dans le domaine particulier des agent-es des canaux, des sessions de formation continue au sein des équipes déjà en place, intègrent ce volet plus spécifiquement, afin de proposer aux candidates un environnement de travail plus encourageant, tant sur le plan humain que technique. Enfin, le CESER soutient la démarche d'amélioration concrète, à partir d'un état des lieux robuste, assorti du recueil des bonnes pratiques.

13. Sensibiliser les agent-es en contact avec les publics des canaux contre le sexisme

Sur proposition de Jean KERHOAS et Alexis JARAUD
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER est particulièrement engagé dans la prévention de toute forme de sexisme, qu'il s'agisse de violences ou harcèlements de toutes sortes. A ce titre, en cohérence avec des préconisations déjà exprimées dans le RADD de 2021, le CESER souscrit totalement à la volonté du Conseil régional de former et accompagner les agent-es des canaux et souhaite que cette démarche bénéficie à tous les personnels, en contact ou non avec le public. En effet, si cette action était limitée à la mission « accueil du public », les agent-es seraient paradoxalement moins bien armé-es pour animer les mêmes bonnes pratiques en interne.

Outre la définition la plus lisible possible - et la diffusion - des types d'actes à qualifier de comportement sexiste, le CESER insiste pour que soient mises en œuvre des procédures claires et bien partagées, permettant de les relever, de les exprimer en toute sérénité et d'en faire le traitement adapté selon la gravité. Dans ce but, il convient de répéter et mesurer les séances et communications dédiées à cet objectif. Le CESER estime qu'à l'instar du sujet des risques psychosociaux (RPS), celui du sexisme nécessite un dialogue, ouvert, déterminé et parfaitement identifié dans le plan d'actions.

Territoires – Actions 1 à 22

Les contractualisations – Action 1

1. Sensibiliser à la prise en compte de l'égalité f-h dans l'aménagement des territoires

Sur proposition de Stéphanie LANOE-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER estime plus que nécessaire que la dimension égalité femmes-hommes soit intégrée dans les conventions et l'ambition « Bien vivre partout en Bretagne ».

A cet égard, les projets proposés localement et qui répondent aux enjeux des transitions et de l'adaptation au changement climatique, du développement de l'offre de logement et du développement de l'accès aux services de proximité, doivent être construits avec les acteurs locaux en prenant en considération cette dimension égalité femmes-hommes.

L'animation territoriale et les partenariats – Action 2

2. Objectiver les enjeux d'égalité f-h en matière d'habitat et de logement

Sur proposition de Jean-Pierre VAUZANGES et Michel MORVANT
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

En matière d'habitat et de logement, le CESER note que n'étant pas cheffe de file dans ce domaine, la Région se tourne vers le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) présidé par le Préfet de Région et regroupant des collectivités territoriales, des professionnels du logement et des acteurs de la société civile, pour dans un premier temps identifier et analyser les données sexuées à ce jour disponibles relatives au logement, puis dans un second temps engager avec tous ces acteurs, chacun dans son domaine, des réflexes d'égalité femmes-hommes et remonter systématiquement ces données, les consolider et les analyser.

Le CESER s'interroge sur l'opportunité pour la Région de dégager des moyens spécifiques pour concevoir des outils adéquats et les proposer aux acteurs, plutôt que de s'en remettre à l'INSEE et au Centre régional d'études pour l'habitat (CREHA) de l'Ouest dont ce n'est pas la mission principale. Le CESER suggère plutôt la création d'un Observatoire régional pour contribuer au suivi, en concertation avec l'ensemble des acteurs, afin d'objectiver la réalité du bien-vivre sur le territoire.

La politique de la ville – Action 3

3. Soutenir les expérimentations pour développer le pouvoir d'agir des femmes des quartiers de la politique de la Ville

Sur proposition de Stéphanie LANOE-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

[Dans ses récents avis](#), le CESER a appelé de ses vœux qu'une attention particulière soit portée à ces quartiers dont les caractéristiques sont notamment d'accueillir une grande proportion de familles monoparentales aux revenus

modestes. Il insiste pour que soient mises en œuvre des actions d'insertion professionnelle, destinées à solvabiliser et à autonomiser ces parents seuls, aux emplois souvent inadaptés et précaires, qui sont souvent des femmes. Il est par conséquent favorable à ce que l'appel à projet envisagé en ce sens prenne en considération ces préoccupations particulières et sera attentif aux indicateurs les recensant.

L'environnement – Actions 4 à 11

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Globalement, le CESER approuve la démarche entreprise et menée au travers d'actions ciblées, en interne comme en externe, avec les partenaires identifiés dans le domaine de l'environnement. Cependant, les indicateurs restent essentiellement de type comptage et trop peu d'actions peuvent permettre d'identifier les freins ou les bonnes pratiques. De plus, comme dans d'autres domaines, il serait intéressant de mesurer l'impact de la non-mixité dans les formations initiales ou continues sur les actions proposées (évoqué dans l'action 7).

4. Inciter les instances environnementales partenaires à tendre vers la parité

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Cette action touche les instances partenaires dont la composition repose sur des désignations de représentant·es : le CESER partage le point de vigilance affiché. En effet, les membres de ces instances sont souvent représentés par un nombre impair de personnes, ce qui ne facilite pas la garantie de parité.

Le CESER suggère que la parité soit à minima rapidement effective dans les instances de gouvernance de ces structures.

5. Etablir un recensement des expertes bretonnes des questions de transitions écologiques et climatiques

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le CESER s'étonne que le recensement des expertes, autant que des experts, ne soit pas déjà réalisé. Il serait intéressant que le tableau de recensement concerne tou·tes les expert·es, afin de mieux identifier les domaines non paritaires et de bien montrer que l'expertise concernée est de qualité identique entre femmes et hommes.

Cette action et le recueil de l'accord des expertes concernées pourront aussi être l'occasion de mieux comprendre de façon analytique les freins ressentis par les femmes pour être reconnues en tant qu'expertes.

6. Assurer des prises de parole paritaires lors des événements organisés autour des transitions écologiques et climatiques

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le CESER sera attentif à cette action qui est très connexe à l'action 5. Il lui semble important qu'en plus d'un tableau de pourcentages, des explications puissent être remontées par les entités organisatrices pour mieux comprendre les freins rencontrés, les progrès effectués, et proposer des améliorations.

7. Mesurer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes et sensibiliser les structures environnementales partenaires

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le CESER soutient totalement cette action de mesure et de sensibilisation. La réalisation d'un questionnaire devrait permettre d'établir un état des lieux de la prise en compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes par les structures mais aussi d'identifier les marges de progrès. Il permettra aussi de mieux faire connaître le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la Région (CpeG), et ainsi de favoriser la mise en réseau.

Le CESER suggère qu'un autre questionnaire puisse être mis en œuvre dans deux ans, de façon à mesurer les progrès effectués et les actions mises en œuvre dans les structures. Ses résultats pourraient être partagés au sein du CpeG.

8. Inciter les structures partenaires environnementales à diffuser le violentomètre

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le CESER approuve cette action. Elle pourra aussi permettre que l'outil « violentomètre », sous son format numérique, soit plus diffusé et utilisé par les citoyen·nes.

9. Promouvoir l'égalité des droits femmes-hommes dans les conventions de partenariat de l'environnement

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le CESER mentionne souvent l'usage de critères d'éco-socio-conditionnalités au niveau de la contractualisation comme du conventionnement. La mise en place de cette action va dans ce sens. Le CESER souhaite que dans le paragraphe mentionné, le lien fort entre genre et climat soit bien présent.

10. Développer la culture de l'égalité f-h au sein de la direction de l'environnement

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Pour le CESER, cette action est prioritaire, et très liée à l'action 11. Outre le fait d'agir sur les comportements et de faire prendre conscience de l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier dans ce domaine de l'environnement, elle doit aussi permettre aux agent·es de mieux diffuser ces valeurs dans leurs actions, notamment avec les partenaires. Elle leur permettra aussi de mieux s'approprier le Plan d'actions de leur collectivité.

11. Sensibiliser les agents et agentes aux liens entre Genre et Climat

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le CESER estime que cette action est importante et mériterait peut-être d'être plus ambitieuse. Ne serait-il pas intéressant d'avoir aussi des modules de formation (ou d'informations) disponibles sur Deskel pour les agent·es comme pour les élu·es, permettant d'aller plus loin sur le sujet et d'ajuster des actions internes comme externes en meilleure connaissance de cause ?

Les mobilités et les transports – Actions 12 à 17

12. Recenser les données sexuées existantes des usages de chaque mode de transport

Sur proposition de Frédéric ETEVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER soutient cette démarche qui devrait notamment permettre d'objectiver la réalité de la pratique du vélo en Bretagne. Le document présenté à l'occasion de cette session retient le chiffre de seulement 20% de femmes pratiquant le vélo. Le CESER aurait apprécié connaître l'origine de cette donnée. En effet, pour le CESER, les pratiques sont à différencier entre milieu urbain, suburbain et rural, au risque de méconnaître des réalités très différentes entre métropoles, villes moyennes et ruralité. De fait, il est admis qu'environ 38% de femmes pratiquent le vélo en milieu urbain actuellement, ce qui éclaire les choses différemment.

Dans un contexte budgétaire contraint, le CESER souhaite que les moyens nécessaires aux études à diligenter soient alloués et que l'ensemble des collectivités s'engagent dans cette démarche.

13. Coordonner la conduite d'enquêtes sur les infrastructures sanitaires adaptées le long des lignes de transport routier et accompagner la production d'un plan de développement

Sur proposition de Frédéric ETEVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER prend acte de cette démarche qui s'appuie notamment sur les données transmises par la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV). Il rappelle que les organisations de salariés et leur Instance représentative du personnel (IRP) peuvent être aussi une source d'informations très utiles sur ce sujet. La démarche

gagnerait grandement à ce qu'elles y soient intégrées. Compte tenu du niveau actuel de féminisation, le CESER aurait apprécié disposer d'un état des lieux de la situation actuelle et connaître les objectifs ciblés.

14. Documenter les réalités des violences sexistes et sexuelles dans les transports en Bretagne

Sur proposition de Frédéric ETEVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Pour le CESER, les violences faites aux femmes dans les transports publics demeurent un enjeu prioritaire et il s'étonne, voire s'inquiète, qu'il ne soit classé qu'au 3^{ème} rang des préoccupations du Conseil régional. Le CESER considère que la déshumanisation des lieux publics et notamment les gares, haltes routières ou ferroviaires, mais aussi à bord des trains, n'est pas de nature à améliorer la nécessaire prévention de ces violences. Il constate qu'à ce stade, il n'est envisagé à terme, que la création d'une charte, ce qui ne lui semble pas être de nature à répondre à la réalité des violences sexistes et sexuelles (VSS). Le CESER suivra avec attention les actions complémentaires qui découleront des études qui seront prochainement menées.

15. Diffuser le violentomètre et étudier les usages des outils d'alerte et/ou de signalement du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles existants

Sur proposition de Frédéric ETEVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Pour le CESER, cet indicateur est indispensable pour accroître la sensibilisation de tous les acteurs et améliorer *in fine* l'efficacité et l'efficience des différents moyens d'alerte. Comme évoqué précédemment, il considère que les organisations syndicales de salariés pourraient être associées à cette démarche car très sensibilisées sur ce sujet des violences faites aux femmes. Le CESER suivra avec attention le résultat de cet indicateur.

16. Sensibiliser la médiation du transport scolaire à l'égalité f-h et à la lutte contre le sexisme et les VSS

Sur proposition de Frédéric ETEVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER approuve cette démarche qui vise à sensibiliser et former les médiatrices et médiateurs du transport scolaire dans le but de réduire l'exposition aux préjugés sexistes qui se diffusent malheureusement, abondamment. Il suivra avec attention la réalisation de l'objectif ciblé de 85% de médiateurs-trices formés à l'horizon 2027.

17. Rédiger une charte bretonne de prévention des violences sexistes et sexuelles à bord des transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ETEVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER prend acte de cette démarche qui, s'il estime qu'elle demeure insuffisante pour répondre à la réalité et à la nature des VSS comme il l'a exprimé plus haut, doit cependant aussi permettre de définir les moyens à allouer

pour lutter contre ce fléau des VSS à bord des transports publics. Le CESER regrette néanmoins qu'il faille trois ans pour le faire. Il souhaite être consulté pour avis sur cette future charte bretonne.

Le nautisme, le tourisme, le patrimoine – Actions 18 à 22

18. Sensibiliser les partenaires régionaux du nautisme, du tourisme et du patrimoine à une approche intégrée de l'égalité f-h dans leurs actions et gouvernances
19. Objectiver les freins dans l'accès des femmes aux pratiques, formations et emplois du Nautisme
20. Valoriser les professionnelles dans les évènements organisés par le Tourisme et le Patrimoine

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"
et de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Cette démarche est essentielle pour promouvoir des professions qui sont parfois majoritairement féminisées. Il faudra pointer les divers obstacles. Tout d'abord, la sélection des intervenant-es dans les colloques ou autres événements est souvent biaisée, compte tenu de réseaux existants, qui n'incluent pas toujours des critères de diversité. Autre obstacle, les femmes « expertes » ne sont pas toujours visibles dans les organisations. Il faut donc collaborer avec l'ensemble des réseaux ou groupes professionnels de femmes qui pourront aider à trouver des intervenantes, dont le récent réseau <https://expertes.bzh/> qui permet de repérer des expertises ; le mentorat ou le marrainage de femmes plus « expérimentées » peut inciter à la participation. Il est également nécessaire de s'assurer que les équipes organisatrices elles-mêmes sont diversifiées et inclusives, ainsi que de fixer des objectifs mesurables, comme un pourcentage minimum de femmes participantes dans les événements. Enfin, il faut aussi prévoir des horaires plus flexibles et des conditions favorisant une participation plus large des femmes (ex : garde d'enfants intégrée à l'évènement bénéficiant aussi bien aux femmes qu'aux hommes, notamment lors de situation de monoparentalité).

21. Accompagner les agentes et agents du Tourisme et du Patrimoine dans l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"
et de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER approuve l'action envisagée d'intégrer le sujet de l'égalité f-h dans le futur plan de développement des compétences à destination des acteurs du tourisme et du patrimoine ; le moment est opportun pour le faire.

22. Conscientiser la place des femmes dans la transmission de l'histoire

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Autant il paraît important et facilement applicable d'utiliser la thématique du patrimoine dans les politiques de la Région, autant le CESER s'interroge sur la portée des actions et moyens convenus avec Ouest-France pour appliquer des « quotas » d'articles dédiés à la valorisation des femmes (ex : supplément patrimoine financé par le Conseil régional), et sur l'opportunité d'une extension de cette démarche avec d'autres médias régionaux.

Par ailleurs, il est prévu qu'un cinquième de la sélection du dispositif « 50 coups de cœur » concerne l'orientation matrimoniale. Pourquoi un cinquième seulement et pas la moitié ?

Rayonnement et vitalité – Actions 1 à 5

Le sport – Actions 1 à 3

1. Réduire les écarts entre les licenciées et licenciés au sein des ligues régionales sportives

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

L'INSEE Bretagne, en partenariat avec l'Institut national de la jeunesse et de l'Education populaire (INJEP), a produit un document Analyses Bretagne n°126 en avril 2024 qui fait un point sur la pratique sportive en Bretagne. Cette étude montre « *qu'avec plus de 600 000 licences sportives délivrées en 2022 la Bretagne est la première région sportive française relativement à sa population* ». Un licencié sur trois est une femme et le sport est très pratiqué chez les moins de 20 ans qui s'engagent en prenant des licences dans les 6 300 clubs sportifs de Bretagne. Ce document présente les 15 principales fédérations sportives en Bretagne et leur nombre de licenciés en 2022 ainsi qu'un graphique du nombre de licences sportives pour 1 000 habitants par tranche d'âge et par sexe en Bretagne. Il permet de faire un premier état des lieux, mais il n'est pas suffisant.

Le CESER de Bretagne se félicite donc de la volonté du Conseil régional d'entraîner les ligues régionales, notamment celles qui souhaitent l'aide financière de la Région, à continuer à lui fournir davantage de données sexuées sur leurs licencié-es et d'identifier les actions de réajustement à mettre en œuvre. Le Conseil régional applique ici l'exigence d'éga-conditionnalité promue par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH). Dans toutes les sphères de l'action publique, l'argent dépensé doit être un levier d'égalité f.h. Il est donc indispensable que les acteurs publics, à l'instar du Conseil régional, prennent conscience de leur rôle d'exemplarité : il s'agit, ce faisant, de mettre en avant la dimension citoyenne de la commande publique pour aller vers le « mieux disant en termes d'égalité entre les femmes et les hommes » (HCEFH). La fiche présente tous les éléments pouvant entrer rapidement en application en 2025 pour progresser en ce sens : les objectifs cibles, les outils à développer, les indicateurs de suivi, le pilotage technique en interne et externe.

2. Développer les pratiques nautiques des femmes

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

La Bretagne est tournée vers la mer jusque dans le sport. Avec ses 39 400 licences délivrées en 2022, la voile se place au troisième rang des disciplines les plus pratiquées dans la région, alors qu'elle n'atteint que la 12^{ème} position au niveau national. La fédération de voile est en plein essor. Avec 14 600 licenciées en Bretagne, la voile est aussi la deuxième discipline qui compte le plus de femmes dans la région.

Aussi, le CESER de Bretagne, devant le constat de l'engouement des femmes pour les pratiques nautiques, approuve l'idée d'un grand plan d'action dans le cadre d'un projet pluriannuel d'orientation et de financement. Ce projet suivra une démarche méthodologique en trois étapes : tout d'abord l'étude des pratiques nautiques des femmes, ce qui permettra de diffuser un guide de bonnes pratiques, puis le lancement d'expérimentations dans les bases nautiques bretonnes, enfin la création d'une communauté de jeunes navigantes. Des fonds sont déjà mobilisés pour le budget total de l'action prévue à hauteur de 146 000 €.

Le CESER s'interroge toutefois sur le possible essor des autres activités de navigation qui ont toute leur place en Bretagne et qui ne sont pas à négliger dans l'attention que pourrait y porter le Conseil régional, à savoir : le char à voile, l'aviron, le canoë-kayak, le surf, le ski nautique...

Enfin, le CESER souligne tout l'intérêt de soutenir des actions telles que celles mises en œuvre par l'association « Fifty Fifty » qui agit pour la mixité dans le sport et accompagne les femmes victimes de violences dans leur construction grâce au sport, en particulier la voile.

3. Lutter contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels dans le sport

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme, saisie par l'Assemblée nationale, a rendu un avis très argumenté, adopté le 24 janvier 2024, sur les violences sexuelles et sexistes (VSS) dans le sport visant à prévenir, protéger et accompagner. Pour ce faire, de nombreux acteurs bénévoles, militants associatifs, responsables politiques et institutionnels, etc., ont été auditionnés afin de traiter la situation très préoccupante des violences et harcèlements sexistes et sexuels dans le sport.

Le CESER qualifie le milieu sportif d'écosystème favorisant les violences sexuelles et sexistes, comme l'atteste par exemple la parole libérée de la patineuse Sarah Abitbol, en lien avec le mouvement #MeToo, et différents autres scandales.

Des mesures ont été prises par l'Etat, d'une part pour s'assurer de l'honorabilité des éducateurs sportifs, des arbitres et des dirigeants. Une note détaillée a été élaborée à destination de toutes les fédérations sportives et aux encadrantes et encadrants sportifs afin :

- de connaître les définitions des violences sexuelles en termes juridiques : crimes, délits et les peines encourues ;
- d'adopter les bons comportements, de repérer les signaux de détresse, de pouvoir briser le silence et de savoir qui contacter.

Cependant, force est de constater que ces enquêtes sur l'honorabilité sont insuffisantes en nombre, même si les signalements des comportements inappropriés ont conduit à des interdictions d'exercer. Aussi, le CESER se félicite que le Conseil régional se saisisse d'une action afin de participer à réduire les violences sexistes et sexuelles (VSS) avec l'ambition de proposer aux Bretonnes et Bretons un monde sportif vertueux et éthique.

Le Conseil régional soutient déjà Sport Bretagne qui sensibilise le milieu sportif aux comportements inappropriés et à la question des VSS. Mais le Conseil régional veut aller plus loin, à savoir comment par exemple les ligues sportives s'organisent d'une façon pratique afin d'éviter la mise en danger de leurs bénéficiaires, comme la vérification de l'honorabilité des éducateurs, l'organisation des sessions de formation, la diffusion des outils à destination des clubs ou des licenciés, etc. Ceci doit permettre d'aboutir à une cartographie des acteurs du sport agissant dans ce domaine d'ici la fin de l'année 2025. Cet état des lieux permettra de constituer un groupe de formateurs et formatrices pouvant être mobilisés afin de favoriser et développer les bonnes pratiques dans les fédérations et les clubs sportifs.

Comme le souligne la Commission nationale consultative des droits de l'Homme dans l'avis cité, cette action du Conseil régional peut contribuer, en partenariat avec les acteurs et actrices sportives, non seulement à l'harmonisation et à l'extension des pratiques vertueuses en se recentrant sur d'authentiques valeurs éducatives et sportives, mais aussi à sortir d'un certain entre-soi dont souffre le monde sportif et qui freine son indispensable changement de paradigme et sa nécessaire transformation culturelle, afin de mieux repérer et combattre les abus, la maltraitance et sortir d'un silence encore trop souvent complice.

Le CESER suggère au Conseil régional, en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne (CRESS), le Mouvement associatif de Bretagne (MAB)- dont le mouvement sportif (CROS Bretagne) -, d'inciter les ligues régionales et les clubs de Bretagne à se former sur les VSS et à développer, en leur sein, la désignation de référent-es VSS.

La culture – Actions 4 à 5

4. Objectiver la place des femmes dans les aides octroyées aux compagnies de spectacle vivant

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

L'action envisagée consiste à mesurer, tous les 2 ans, la répartition f-h des aides régionales allouées aux artistes des secteurs du cinéma et du spectacle vivant. Le CESER soutient cette actualisation régulière des données sexuées. Elle permettra de mesurer les évolutions et d'ajuster, en continue, les actions du Conseil régional en lien avec ses partenaires culturels. Le CESER s'interroge cependant : quelles seront les conséquences de cette évaluation sexuée sur l'évolution des relations et des financements publics contractualisés avec les acteurs culturels concernés ?

5. Objectiver en région : concevoir une grille commune inter collectivités de comptage genré dans la culture

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le projet d'une grille commune inter-collectivités permettant de mesurer la répartition f-h dans les programmations culturelles (équipes permanentes, bénévoles), découle de la feuille de route régionale « De la culture à la permaculture ». Expérimentée en 2024 auprès d'acteurs culturels rennais, elle devrait ensuite être étendue à l'échelle régionale, ce que le CESER encourage.

Les jeunes – Actions 6 à 8

6. Sensibiliser les membres du conseil régional des jeunes à l'égalité femmes-hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le Conseil régional des jeunes va évoluer afin de renforcer sa représentativité, sa mobilité et son attractivité (Cf. bordereau présenté lors de la présente session). Il est envisagé, dès la prochaine mandature, de poursuivre et d'amplifier la sensibilisation des jeunes aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CESER soutient les actions et interventions envisagées pour ce faire. Il souligne toutefois que le CRJ n'a pas attendu le Plan d'actions égalité du Conseil régional pour prendre l'initiative de projets et d'actions originales sur le sujet. Elles ont même été largement reconnues et diffusées aux niveaux régional comme national (ex : campagne de lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes « La norme, c'est toi ! », jeu de société « Sexpérience »...). Il convient donc de préserver cette liberté d'initiative, cette force créative autonome des jeunes du CRJ en continuant à leur faire confiance et en les accompagnant selon leurs besoins, comme le Conseil régional a su le faire depuis près de 20 ans.

7. Accompagner les Structures *Information Jeunesse* à mieux connaître et analyser leurs actions au prisme du genre

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

A l'occasion des démarches de labellisation ou re-labellisation des structures de l'Information jeunesse (IJ) en Bretagne, le Conseil régional entend renforcer ses exigences sur les enjeux d'égalité f-h, en particulier concernant le recueil de données sexuées. Les enquêtes réalisées montrent en effet des spécificités de pratique de l'Information jeunesse selon le sexe. Si cet accompagnement régional du réseau territorial de l'IJ est à saluer, il devra aussi prendre en compte l'expertise, les initiatives et actions déployées de longue date en ce domaine par les acteurs de l'IJ eux-mêmes.

8. Contribuer à l'outillage des réseaux membres de la conférence Jeunesse pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Afin de lutter contre les violence sexistes et sexuelles (VSS), le Conseil régional prévoit de renforcer son accompagnement et ses exigences en direction de ses partenaires de l'action jeunesse : collectivités membres de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, réseaux de l'IJ, des Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), des Missions locales, de l'Habitat jeunes (URHAJ)... Pour le CESER, lutter contre les VSS nécessite plus que jamais une approche intégrée et coordonnée du Conseil régional avec ses partenaires publics et privés (ex : diffusion du violentomètre, boîte à outils Collectiv'Egalité, données...), incluant nécessairement les institutions et services de l'Etat en région (Education nationale, Justice, Police, services publics de santé, etc.).

La santé – Actions 9 à 10

9. Réduire les inégalités sexuées en santé

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le Président du Conseil régional rappelle que les faits sont établis montrant que les femmes présentent certaines problématiques de santé différentes de celles des hommes : « *les Bretonnes cumulent les problématiques de santé : conduite addictives, surreprésentations dans les bénéficiaires de traitement de troubles psychiques, surmortalité par maladie chronique, telles que les maladies circulatoire (plus 15 %) par rapport aux françaises) et respiratoire (plus 19 %). [...]. Agir sur les déterminants de la santé des femmes permet donc de réduire les freins à l'accès aux soins* ».

Les femmes, dans leur vie quotidienne, assument encore communément la plus grande part de la gestion et la mise en œuvre d'une multitude de tâches domestiques en plus, souvent, de leur propre activité professionnelle. Ces multiples rôles, souvent « invisibles », représentent une charge mentale et physique importante pour elles.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de déployer cette action via les Contrats locaux de santé, outils de coordination entre les acteurs locaux et les autorités sanitaires (ARS Bretagne), sur la base du diagnostic territorial

du Projet régional de santé 3, afin d'agir sur les déterminants sociaux, environnementaux et médicaux de la santé, dans le but de réduire les inégalités sexuées en santé.

10. Intégrer systématiquement des indicateurs sexués dans les diagnostics santé en région

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional d'intégrer systématiquement des indicateurs sexués dans les diagnostics santé en région afin de mieux prendre en compte les spécificités liées au sexe et au genre. Des moyens supplémentaires suffisants seront à prévoir, en particulier s'agissant de la construction d'un tableau de bord d'indicateurs sexués par l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB).

Le refus de la misère et de la précarité – Actions 11 à 13

11. Recueillir des données sexuées auprès des acteurs et actrices de la solidarité

Sur proposition de Pascale QUINTON et Jean-François DELEUME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Les associations de solidarité n'ont pas toujours de données sexuées présentées dans leur bilan annuel. Les inciter à les renseigner serait indéniablement utile pour connaître le recours ou le non-recours aux droits des femmes et des minorités en Bretagne, problématique essentielle. Le questionnement dédié devra être simple, court, facile à utiliser tout en étant exploitable pour l'objectif visé.

Ce n'est pas l'inconditionnalité de l'accueil qui peut gêner le retour de données sexuées mais l'organisation et le temps nécessaire pour les bénévoles et salarié-es du terrain. On pense en particulier aux personnes qui effectuent des maraudes, ou encore aux petites associations comme Bulles solidaires (distribution de produit de toilettes et douches en camion) ou Gamelles pleines (distribution d'aliments pour animaux) pour ne citer qu'elles. La Région finançant très peu directement ces associations, il est nécessaire de passer par des regroupements d'associations et les grandes associations du secteur.

12. Diffuser des ressources d'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles aux partenaires de la solidarité

Sur proposition de Pascale QUINTON et Jean-François DELEUME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Cette action est ambitieuse dans le sens où elle regroupe en fait plusieurs actions assez différentes comme diffuser les outils régionaux aux acteurs de la solidarité, sensibiliser aux risques d'exploitation sexuelle, sensibiliser à la lutte contre la précarité menstruelle, et enfin inviter les partenaires à participer au Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG).

Elle s'appuiera sur une implication importante des partenaires avec, à nouveau, un questionnement sur l'engagement de ceux-ci dans ces différents domaines, l'élaboration de messages avec leur concours pour s'adresser de façon différente aux salarié-es, aux bénévoles et aux personnes accompagnées, de participer à des webinaires de formation, et ce sans financement supplémentaire dédié.

Le point de vigilance est bienvenu car il est difficile d'envisager la diffusion d'outils dans ce domaine sans accompagnement des acteurs de terrain.

13. Soutenir les initiatives territorialisées favorisant la mobilité des femmes isolées

Sur proposition de Marie-Christine CARPENTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER constate avec satisfaction la volonté réelle du Conseil régional de soutenir les femmes isolées en favorisant leurs mobilités. Ainsi, toutes les initiatives territorialisées visant à réduire la précarité de ces femmes en facilitant leur retour à l'emploi ou à la formation sont recensées et soutenues financièrement (5 000 € à prévoir).

La mise en place de cette mobilité favorisée vise aussi ce même public pour des activités de loisirs, de culture, de vie sociale et de vie personnelle et c'est sûrement là, le plus de cette action.

L'égalité des droits entre les femmes et les hommes – Actions 14 à 15

14. Faire de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales une exigence régionale

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER adhère à l'idée de faire de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles (VSS) et conjugales une exigence régionale. Mais ce fléau rétrograde, dont le procès hors norme dit « Pélicot » est actuellement emblématique, requiert une exigence de Monsieur et Madame « Tout le monde » et de tous les acteurs au niveau d'une région. Quelques-uns travaillent activement sur le sujet, chacun dans son pôle de compétences : la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) à la Préfecture de région avec le déploiement du Plan interministériel sur le sujet ; l'ARS Bretagne avec un plan « santé-violences sexuelles et sexistes » et la réalisation d'une carte opératoire en Bretagne sur son site ; les Universités qui ont mis en place des cellules d'écoute et des référent·es, et bien sûr les associations qui informent et accompagnent les femmes victimes de violences réparties sur tout le territoire de Bretagne et qui sensibilisent aussi ; l'Education nationale qui prépare ses modules de formation pour prévenir les VSS et le harcèlement. Les documents sont nombreux et variés : à chacun sa fiche pour avoir par exemple le bon réflexe quand on est victime ou témoin, ou pour prévenir les VSS (Cf. Vade-mecum « *Pour mieux repérer et réagir face aux violences à caractère sexuel dans le champ du sport* », réalisé par le Ministère des sports). Aussi le CESER conforte et renforce le point de vigilance de la fiche 14 : tenir compte de ce qui se fait déjà, ne pas se substituer aux compétences de l'Etat, aux responsabilités et devoir des établissements structurés, des organismes déjà soumis à des obligations réglementaires en la matière.

L'idée de confier aux membres du CpeG « *d'initier une réflexion afin d'élaborer un panorama régional de l'existant de la prévention des VSS et la prise en charge des familles de féminicides pour mieux identifier les marges de manœuvre possibles d'amélioration dans les compétences régionales* », ne mérite-t-elle pas une réflexion préalable avec un groupe restreint pluridisciplinaire d'acteur·rices qui sont déjà au cœur de la manœuvre de la prévention des VSS, qui ont déjà construit des outils, des cartes, etc., avant d'aller plus loin avec le groupe de travail du CpeG, afin de bien délimiter le périmètre de son travail et les cibles prioritaires à atteindre pour le Conseil régional ? En ce qui concerne, par exemple, la prise en charge des familles victimes de féminicide, il y a déjà une association spécialisée dans le domaine, l'Union nationale des familles de féminicide qui fait le lien avec l'aide juridictionnelle et le soutien psychologique.

S'il existe une profusion d'outils - et il faut s'en féliciter - l'idée n'est-elle pas de trouver les moyens, en particulier financiers, pour organiser des sensibilisations ou formations et diffuser les outils pour prévenir, notamment les VSS, particulièrement auprès du public des jeunes filles et garçons en Bretagne ?

Par ailleurs, le CESER se questionne sur la signification de la proposition du Conseil régional de « *sensibiliser aux bons réflexes et doter les structures accompagnées par la Région d'un mode opératoire pertinent* ». De quel mode opératoire s'agit-il ? Une campagne de communication par le CpeG (logo à construire), pilotée par le Conseil régional, à l'occasion de la prochaine Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2025, pourrait être la bienvenue.

15. Positionner l'égalité f-h comme objectif opérationnel et transversal des politiques régionales

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER encourage cette démarche interne du Conseil régional, celle de budget intégrant l'égalité (BIE). Il s'agit d'un outil socle pour positionner l'égalité f-h. comme objectif opérationnel et transversal des politiques régionales. Le CESER s'interroge sur le rôle que pourraient avoir les 7 Espaces territoriaux de la Région (Brest, Cornouaille, Armor, Centre Bretagne, Marches de Bretagne, Bretagne Sud, Rennes-St-Malo, Redon), qui n'est pas précisé ici.

16. Encourager et accompagner davantage d'initiatives en faveur de l'égalité f-h dans les territoires ruraux

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER salue le souhait du Conseil régional d'encourager et d'accompagner davantage d'initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les territoires ruraux, sachant qu'on y trouve actuellement des actions portées par les associations qui bénéficient de la confiance et des subventions de l'Etat et des EPCI, notamment dans les territoires où le taux de pauvreté est le plus haut pour les femmes et dont on peut certainement tirer des enseignements pour l'avenir.

L'intérêt en interne, pour le Conseil régional, de ce type de démarche et de projet est d'associer dans le portage politique et les Directions, les pôles d'action régionaux chargés de l'égalité, du refus de la misère des territoires, de l'économie et de l'habitat. On peut penser que les espaces territoriaux situés en ruralité pourraient y trouver également leur place.

Le CESER souligne que les expériences ou soutiens qui seront menés avec les Espaces territoriaux, au Pays de Brocéliande, en Bretagne Sud notamment avec les collectivités du Morbihan, dans les Côtes d'Armor et en Centre Bretagne sont complémentaires aux initiatives prises en faveur de l'égalité f-h dans les territoires ruraux. Le retour d'expérience de ces projets permettra au Conseil régional et à tous les acteurs qui agissent pour et avec les territoires ruraux d'en tirer des enseignements précieux.

Les politiques de coopération, la solidarité internationale et les fonds européens – Actions 17 à 19

17. Objectiver les données sexuées des associations intervenant dans le champ de l'international

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

Dans le cadre du plan d'actions 2025-2027 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, le CESER ne peut qu'encourager la connaissance concernant la composition sexuée des associations dans le champ de l'international.

Néanmoins, à partir du recueil des données, le CESER attire l'attention du Conseil régional à ne pas trop complexifier les modalités d'intervention pour encourager la parité dans les instances de décision.

Quant aux indicateurs de suivi, le CESER pense qu'ils pourraient être plus nombreux, par exemple mesurer la proportion des bénéficiaires hommes et femmes dans les projets menés par l'association ou encore mesurer le nombre d'hommes et de femmes formés dans le cadre du développement des compétences.

18. Outiller les associations intervenant dans le champ de l'international pour les rendre actrices de l'égalité femmes-hommes

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

Le CESER adhère à la démarche du Conseil régional de mieux outiller les associations du champ de l'international pour réduire les inégalités entre femmes et hommes.

Le CESER prend acte de la conduite de l'action, somme toute assez classique, en précisant qu'il ne faut pas oublier les réseaux sociaux, vecteurs de communication par excellence.

19. Mettre à jour et à disposition des partenaires un guide des principes horizontaux européens

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

Le CESER est favorable à la mise à disposition d'un guide dédié aux porteurs de projets rappelant les principes horizontaux définis par le Traité sur l'Union européenne du 26 octobre 2012, notamment celui de l'égalité des genres et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Espaces Territoriaux – Actions 1 à 6

DET Rennes – Action 1

1. Une expérimentation pour lever les freins relatifs aux stéréotypes des métiers de la petite enfance en Pays de Brocéliande

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Dans nombre de ses écrits et ce, depuis plusieurs années, le CESER a dit la nécessité et l'importance de combattre au plus tôt les stéréotypes de genre et d'éviter d'exposer les enfants dès leur plus jeune âge à des modèles éducatifs genrés. Pour ce faire, cela passe bien évidemment par la sensibilisation et la formation des personnels en charge de ces enfants et donc des personnels des métiers de la petite enfance, des métiers qui doivent eux-mêmes s'ouvrir à une plus grande mixité femmes-hommes.

L'action ici proposée alliant d'une part la formation des nouveaux personnels et des personnels en place, d'autre part le développement de la mixité dans les formations et les métiers de la petite enfance, paraît répondre à cette problématique et aller dans le bon sens. Le CESER regrette toutefois que seule l'année 2025 soit ciblée alors même que c'est le type d'action à poursuivre dans le temps, voire un temps long au regard de l'ancrage fort des stéréotypes de genre. C'est aussi le type d'action qui mériterait d'être mise en place sur d'autres territoires bretons, cette problématique existant partout. Le CESER note donc avec intérêt qu'un élargissement géographique est envisagé et espère vivement que cela sera possible.

DET Bretagne Sud – Actions 2 à 4

2. Accompagner les femmes de plus de 50 ans vers l'emploi sur Auray et Vannes

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Tout comme nombre d'actions du Plan Egalité, celle visant à accompagner les femmes de plus de 50 ans vers l'emploi, au regard des enjeux et objectifs posés, mériterait d'être également mise en œuvre dans d'autres territoires que celui d'Auray et Vannes. Le CESER souhaiterait savoir ce qui a conduit le Conseil régional à prioriser ce territoire : présente-t-il des spécificités en la matière ? Des facilités de mise en œuvre ? Il serait aussi intéressant de savoir plus concrètement comment le public concerné va être d'une part, mobilisé – une communication spécifique n'étant pas suffisante au sens du CESER, d'autre part, choisi (existence de critères ?). Dans la mesure où, a priori, l'action existe déjà sur le territoire avec une Prépa Avenir Adulte spécifique, il aurait été intéressant d'en avoir un premier retour. Enfin, dans le cadre des indicateurs, le CESER suggère de voir dans le temps le nombre de sorties positives.

3. Partager des outils d'intégration de l'égalité f-h avec les collectivités du Morbihan

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Avec cette action, le Conseil régional souhaite encourager une plus large connaissance et un meilleur partage des bonnes pratiques visant à lutter, au quotidien, contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Il propose ici de diffuser la boîte à outils « Collectiv'égalité » auprès des collectivités du Morbihan. Le CESER approuve cette initiative en souhaitant, qu'à terme, l'ensemble des collectivités bretonnes puissent bénéficier de ces ressources régionales via les espaces territoriaux du Conseil régional.

4. Sensibiliser les lycéennes et lycéens à l'égalité entre les filles et les garçons et à la vie affective et sexuelle sur les territoires de Guer, Ploërmel, Questembert

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

S'agissant de l'action de sensibilisation des lycéennes et lycéens à l'égalité entre les filles et les garçons et à la vie affective et sexuelle sur les territoires de Guer, Ploërmel et Questembert, le CESER ne peut que l'approuver tant cette sensibilisation est de plus en plus nécessaire dans l'ensemble des établissements scolaires et ce, avant même le lycée et en dépit d'actions déjà menées. Il souhaite par ailleurs avoir confirmation que sont bien ici ciblés les lycées des deux réseaux, public et privé. Le CESER souhaite également savoir si, après réalisation de cette action sur ce territoire, il est envisagé de la déployer sur d'autres territoires bretons ou d'en tirer des enseignements applicables par ailleurs ?

DET Armor – Action 5

5. Attribuer un coup de pouce Egalité aux femmes pour lever concrètement le dernier obstacle dans les Côtes d'Armor

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Au regard des nombreux freins dans leurs parcours professionnels (santé, transport, ...) auxquels sont confrontées les personnes les plus éloignées de l'emploi et notamment celles en situation de grande fragilité et de précarité, parmi lesquelles malheureusement nombre de femmes, le CESER relève tout l'intérêt de cette action visant à leur permettre d'acquérir plus d'autonomie sociale. Celle-ci étant visiblement lancée, le CESER souhaiterait savoir comment les femmes accompagnées ont été ciblées et si, d'ores et déjà, il est possible d'avoir une idée du nombre de femmes pouvant être accompagnées sur une année (novembre 2024 - décembre 2025). Outre les indicateurs prévus, le CESER pense qu'il est important aussi de connaître concrètement les effets produits sur le public accompagné en termes d'insertion sociale, d'insertion professionnelle... Et d'étendre, bien sûr, à l'ensemble de la Région les solutions trouvées pour lever les différents freins identifiés.

DET Centre Bretagne – Action 6

6. Promouvoir le champ des possibles pour les jeunes filles du Centre Bretagne

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER reconnaît combien cette action, dédiée spécifiquement à l'accompagnement des jeunes filles de territoires ruraux pour leur permettre de construire leur avenir en levant tous freins, est intéressante. Il souhaiterait des éclaircissements quant à l'articulation entre l'action telle que décrite et l'objectif de 12 jeunes filles en Prépa Avenir territorial.

Le CESER appuie l'objectif de « *coconstruire un outil spécifique de communication à destination des jeunes filles bretonnes vivant en milieu rural* » qui sera mis à la disposition des Missions locales et des lycées ruraux. Il souligne que cet objectif d'une diffusion très large peut sembler contredit par le fait qu'il est écrit par ailleurs que l'action doit permettre de développer « *un outil de communication pour assurer la promotion du dispositif et toucher le maximum de jeunes filles centre bretonnes* ». Pour le CESER, il est essentiel que cette action puisse toucher toutes les jeunes filles vivant en milieu rural (et non seulement celles qui vivent en Centre Bretagne).

Tel qu'indiqué, il semblerait qu'il revienne aux deux Missions locales de constituer un groupe de jeunes filles de 16 à 20 ans, sans autre précision. Or il est important de définir des critères pour constituer ce groupe de sorte qu'il soit représentatif des difficultés que l'on cherche à surmonter. Le CESER suggère que le panel ne soit pas composé uniquement de jeunes filles suivies par les Missions locales mais qu'il comprenne aussi des jeunes filles en classe de 3^{ème} ainsi que des lycéennes, en particulier issues de lycées professionnels. Il renvoie à ce sujet à son étude [« En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne »](#).

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Plan d'action 2025-2028 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Maryse THERENE

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT se félicite de l'engagement du Conseil régional, dans un enjeu démocratique global, d'être reconnu comme un élément moteur pour inscrire les égalités F.H. Elle entend contribuer en tant que « Région responsable » à la réduction des inégalités de fait, en particulier dans ses domaines de compétences : l'éducation et la formation, le développement économique, les territoires –incluant la mobilisation des espaces territoriaux de la Région -, le rayonnement et la vitalité de la Bretagne.

Les valeurs féministes portées par la CFDT font que l'égalité femmes – hommes est un sujet qui nous tient à cœur. Nous avons la responsabilité de défendre l'égalité entre les femmes et les hommes, et cela va bien au-delà des simples mots. C'est un engagement profond et concret que nous devons traduire en actions et en résultats tangibles.

Au cœur des valeurs féministes de la CFDT se trouve la conviction que chaque individu, peu importe son genre, doit bénéficier des mêmes droits et opportunités. L'égalité n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Nous devons lutter activement contre toutes les formes de discrimination, que ce soit sur le lieu de travail, dans l'accès à l'éducation ou dans la vie quotidienne. Notre rôle est de faire en sorte que chaque femme et homme, puisse évoluer dans un environnement respectueux et équitable.

Un autre pilier fondamental de nos valeurs féministes est la lutte contre les violences faites aux femmes. Chaque jour, des femmes subissent des violences physiques, psychologiques et sexuelles. Il faut dénoncer ces violences, soutenir les victimes et exiger des mesures de prévention et de protection. Des espaces de travail sûrs et respectueux doivent être créés, où chaque femme pourra s'épanouir sans crainte.

Enfin, pour la CFDT il est essentiel de promouvoir l'éducation et la sensibilisation sur les questions d'égalité des genres. Cela commence dès le plus jeune âge, à l'école, mais cela doit aussi se poursuivre sur l'ensemble du parcours scolaire, dans les lieux et les formations elles-mêmes et dans nos lieux de travail. La CFDT doit être à l'avant-garde de cette sensibilisation, en organisant des formations, des ateliers et des campagnes d'information pour déconstruire les stéréotypes de genre et promouvoir des modèles égalitaires.

En conclusion, les valeurs féministes de la CFDT ne sont pas qu'un slogan, mais un engagement résolu pour un avenir meilleur. Un avenir où chaque femme, chaque homme, peut vivre et travailler dans l'égalité, le respect et la dignité.

Aussi, la CFDT se félicite de la volonté politique du Conseil régional de la mise en œuvre du « Plan d'actions intégrées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2025-2027 ». Elle regrette toutefois le manque de place fait aux partenaires sociaux ou au moins aux instances dans lesquelles ils peuvent siéger dans les actions de ce plan, alors même que certaines l'auraient méritées (par exemple, celles consacrées à l'orientation et la formation). La CFDT sera vigilante aux moyens et résultats de ce plan.

La CFDT partage l'avis du CESER et le votera.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

Les CIDFF de Bretagne informent, écoutent accompagnent les femmes par leurs équipes de salariées pluridisciplinaires composées de juristes formées en particulier au droit de la famille et les conseillères d'insertion professionnelle lors de plus de 80 permanences sur les territoires de Bretagne. Le réseau des CIDFF de Bretagne se réjouit vivement des contributions des rapporteur·e-s de toutes les commissions du CESER de Bretagne à partir des 95 fiches actions proposées par le Conseil régional de Bretagne dans son plan d'action 2025-2028 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il apprécie que les rapporteurs par leurs avis et leurs propositions fondés sur leurs observations et leur expérience de terrain, contribuent ainsi tout particulièrement :

- à vouloir atteindre la parité femmes-hommes dans les instances et l'accès des femmes aux fonctions de pouvoir et de représentation ;
- **à graver la lutte contre le sexisme, les violences sexistes et sexuelles.**

Ainsi, ce sont bien des incontournables non seulement de la politique du Conseil régional, mais aussi de la société civile organisée que représente le CESER de Bretagne et de toute notre société.

La parole de mes collègues rapporteur·e-s des commissions entre en parfaite résonance avec la parole des femmes que nous rencontrons et qui vivent des situations de sexisme notamment dans des milieux traditionnellement occupés par des hommes et/ou celles qui subissent le harcèlement des violences sexistes et sexuelles dont les violences conjugales.

Ce travail d'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « *Plan d'action 2025-2028 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes* » nous place d'emblée dans les défis qui se présentent à chacun et chacune de nous, s'attaquer aux racines du sexisme qui peuvent commencer dans la famille, se poursuivre à l'école et dans la vie étudiante, dans la vie professionnelle et exploser en ligne.

Nous rappelons, ici, que les femmes sont les premières victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles comme le met en évidence la lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains en date du 22 novembre 2024) à partir des données pour l'année 2023 enregistrées par les forces de sécurité en France et de collectifs associatifs et le procès hors norme dit « Pelicot » dont on pourra tirer les enseignements.

Quant à lui, « *Le CESER de Bretagne lieu d'échange et d'expression de la société civile dans la culture du dialogue et la construction de l'intérêt général pour une démocratie vivante, ouverte et pacifiée* » identifie les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes au travers de tous ses travaux et fait les propositions et recommandations nécessaires pour les réduire sur les territoires de Bretagne. L'égalité des droits acquis de longue lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes ne représente-t-elle pas, les fondations de l'espérance et la pérennisation de la démocratie, de notre démocratie, et un enjeu respectable pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui.

Merci de votre attention.